

montagneux, situé entre ceux de l'Arbresle et de Saint-Laurent-de-Chamousset diminués d'autant.

Voici les communes composant, en 1790, le canton de Bessenay : Bessenay, Brullioles, Brussieux, Montrotier, Saint-Julien-sur-Bibost, Longessaigne et Villechenève.

Nous donnons aussi les noms des électeurs du canton de Bessenay nommant les députés (car l'élection était à deux degrés) : Denis Dubussi, Pierre d'Argère, Thomas Milan, Aimé Romani, Jean Mazard, J.-M. Jubin, J.-B. Coquard d'Arjoux, J.-B. Reverdy.

Le canton de Bessenay fut vite acquis *officiellement* aux idées et aux institutions nouvelles ; un curé constitutionnel y fut établi ainsi qu'un vicaire de cette catégorie ; le premier s'appelait Drivon et le second Landrivon. Les populations ne les acceptaient que difficilement et les qualifiaient d'intrus. On avait demandé à un prêtre, non constitutionnel, résidant dans la commune et appelé Villecourt, de célébrer la messe dans l'église ; cet ecclésiastique en demanda la permission à la municipalité qui la refusa ; quelques jours après, le prêtre Villecourt prêtait solennellement le serment civique dans l'église de la commune, en présence du peuple et de la garde nationale (1792).

En l'an 1793, la tolérance n'était pas plus grande : les individus qui ne voulaient point se faire assister à leurs derniers moments par le citoyen curé Drivon étaient exclus de la faculté de se voir enterrés dans le cimetière de la commune ; leurs parents durent les inhumer dans un coin de leur jardin. C'est ce qui arriva pour les nommés Pinet, femme Volay, veuve Denis ; les deux dernières furent inhumées dans le jardin de Sibilon, leur gendre et neveu ; de même pour Anne Faure, « attendu que le fanatisme s'était emparé d'elle et qu'elle n'a point voulu reconnaître le curé constitutionnel. »